

25, Allées Marines



Entre le pont Grenet et le BAB,
un projet immobilier
sur un site hautement pollué !

25 allées Marines... 15 ans plus tard !

Nous avons déjà tiré la sonnette d'alarme, en janvier 96, dans ce même journal, à propos de ce site, extrêmement pollué par une ancienne usine à gaz.

Cela ne nous rajeunit pas, certes, mais montre bien chez nous un certain entêtement qui, comme pour les terrains radioactifs de Fertiladour, au Boucau, démontre qu'il vaut mieux se fier aux associations... et que les lanceurs d'alerte et les veilleurs citoyens ont encore du pain sur la planche.

Voir article pages 8 et 9

2. Infos en vrac

3. Où en est l'usine d'ordures CANOPIA à Batz ?

4. Brèves Sociales

5 - 7. **LGV** : la bataille des chiffres a commencé !

8 / 9. **25 allées Marines...** 15 ans plus tard !

10. Coordination Santé Environnement Pays Basque

11. **Hazketa** : le point sur le centre d'enfouissement

12. **LINKY** : le compteur mouchard

13. **NON !** aux violences sexuelles !

14. **ATTAC** : leurs dettes, nos solutions !

15. **Indignés** : un peuple en marche vers la liberté

16. Cultures : « Polisse », un film de Maiwen

BIMESTRIEL - 2,30€

N° 147
NOVEMBRE / DECEMBRE 2011

ISSN 0998 - 2787



... infos en vrac ...

Lescar : Plusieurs centaines d'exams médicaux après l'incinération accidentelle de résidus toxiques

(Nous sommes désolés d'avoir égaré les références de l'envoyeur).

Plusieurs centaines de personnes travaillant au contact de l'incinérateur de Lescar (64) pourraient, dans les prochains jours et semaines, effectuer des examens médicaux, indique le quotidien *Sud-Ouest*, le 26 octobre. Les salariés de l'usine d'incinération mais aussi des agents de collecte des ordures ménagères, des gendarmes, des policiers, des employés de la justice qui se déplacent à l'incinérateur pour y faire brûler des archives (...) pourraient faire l'objet de contrôles médicaux (prise de sang, radio des poumons) après deux incidents datés du 2 mars et 17 mai dernier. Près de 20 tonnes de *Refiom*, résidu toxique issu des procédés de traitement des fumées des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) et contenant des métaux lourds, auraient été déversées par erreur dans la fosse de l'incinérateur.

Il aura fallu attendre l'envoi de deux lettres anonymes, à la députée-maire de Pau, Martine Lignières-Cassou, et à la ministre de l'Environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, pour que les exploitants réagissent.

Amis de Bugangue

Nous venons d'apprendre que, pour la quatrième fois, l'entrepreneur Loné-Peyret a déposé un projet de carrière d'ophite à Bugangue d'Aramits, auprès de la DREAL. Ce projet ayant été déclaré irrecevable trois fois par l'Administration. Le Périmètre Rapproché des Sources en eau potable d'Aramits, les sources de la Mielle, la faune et la flore recensées auprès des organismes (ONEMA, Conservatoire Botanique), la forêt et son environnement, rien n'a changé depuis la dernière décision du Préfet. Il n'y a donc pas de raison pour que cette carrière voie le jour.

N. Sarkozy roule à contresens sur le Grenelle ! (extraits)

(Communiqué du Réseau Action Climat et d'Agir pour l'environnement).

Montreuil, le 9 septembre 2011.

Lors d'une allocution devant les salariés d'une société de transport le 6 septembre, le Président de la République s'est une fois de plus assis sur les objectifs du *Grenelle de l'environnement* avant de s'en prendre à « l'intolérance et au sectarisme de certaines prises de position » en faveur de l'environnement rappelant le honteusement célèbre « ces questions d'environnement, ça commence à bien faire ».

« **J'ai toujours été pour le 44 tonnes** » a-t-il dit. Déclarant que le transport routier était « irremplaçable », raison pour laquelle 80 % à 85 % du transport de marchandises se faisait par la route et par camion, Nicolas Sarkozy a affirmé que **l'augmentation du report modal (transport ferroviaire, fluvial et maritime) ne se ferait pas au détriment du transport routier**. Pourtant, c'est lui qui affirmait il y a 4 ans : « *Le Grenelle propose une rupture ; je propose de la faire mienne. La priorité ne sera plus au rattrapage routier mais au rattrapage des autres modes de transports.* »

Sans ambages, considérant que plus les camions sont gros, moins ils sont nombreux sur les routes (alors que plus ils sont gros, plus ils sont compétitifs et donc, plus ils sont nombreux...), le Président de la République a regretté que l'autorisation de circulation des 44 tonnes ne soit pas directement généralisée au-delà du seul transport de marchandises agricoles (la généralisation est a priori programmée par décret pour 2013).

Rappelons que ces camions, qui représentent seulement 3% de la flotte de véhicules au niveau européen, sont responsables de 23% des émissions de CO² issues du transport routier. Ils sont par ailleurs à l'origine de 20% de la congestion sur les routes et de 14% des accidents mortels.

Gaz de schiste : des forages de prospection en vue sur la Côte Basque

25/09/2011

L'organisation *Oceana* s'inquiète de l'impact d'une éventuelle exploration de gaz dans le Golfe de Gascogne et demande aux autorités de refuser les permis d'exploration.

Le groupe pétrolier *Repsol* s'apprête à réaliser des forages de prospection de gaz de schiste dans le Golfe de Gascogne, notamment en Biscaye (Pays Basque sud), alors que l'organisation internationale de conservation marine *Oceana* met en garde contre les risques de pollution de zones protégées.

Les deux projets de prospection, *Fulmar-1* et *Pelicano-1*, destinées à étudier les possibilités d'extraction de gaz de schiste se réaliseraient à une vingtaine de kilomètres de la côte biscayenne, près de Bermeo. Les gaz de schiste sont extraits grâce à des forages horizontaux qui fracturent la roche en injectant d'énormes quantités d'eau, de sable et de produits chimiques.

Repsol estime que la zone qu'il explore pourrait contenir des ressources allant jusqu'à 6 milliards de mètres cubes de gaz.

Or, l'organisation *Oceana* s'inquiète de l'impact d'une éventuelle exploration de ces gaz dans des zones d'importance écologique et demande aux autorités de refuser les permis d'exploration.

Les forages se produiraient dans des zones qui abritent une riche biodiversité. Ils toucheraient, par exemple, le canyon de Capbreton, l'un des canyons les plus profonds au monde, qui abrite des écosystèmes avec de nombreuses espèces d'intérêt écologique, ou la zone marine protégée de San Juan de Gaztelugatxe.

L'organisation met en garde contre les risques de catastrophe écologique en cas d'accident et appelle les autorités à la promotion des énergies renouvelables.

« *Il est incompréhensible que le gouvernement basque promeuve des systèmes d'énergie renouvelable pionniers en Europe, comme la cen-*

trale de Mutriku qui utilise l'énergie des vagues, pour se pencher quelques mois plus tard sur les permis d'exploration pour l'extraction de gaz de schiste en face de la côte basque, » dénonce Xavier Pastor, porte-parole d'*Oceana Europe*. En France, l'opinion publique s'est radicalement opposée au gaz de schiste à tel point que le gouvernement français s'est vu obligé à adapter la législation. Néanmoins, la législation qui n'interdit que la *fracturation hydraulique* laisse encore de nombreuses portes ouvertes, au grand dam des associations de protection de l'environnement et de nombreux élus et riverains concernés par les prospections.

Et un gazoduc de plus

Est-ce l'info ci-dessus qui donne des ailes au groupe *Total*? On apprend qu'un nouveau gazoduc est prévu entre Arcangues et Coudoures dans les Landes. A cela s'ajoute le projet de stockage de gaz à Pouillon, dans des salines. Pour faire de la place on va injecter de l'eau et évacuer, de Pouillon vers la côte, les eaux saumâtres.

Et une nouvelle étude indépendante qui donne raison aux opposants

Rendu public à Nantes du contre-rapport au projet d'aéroport Notre Dame-des-Landes, étudiant des solutions alternatives (ce qui a toujours été refusé par le Conseil Régional). Rapport financé par le collectif des élus qui doutent du projet d'aéroport (le *CeDPA*), réalisé par un cabinet international indépendant, *Le CE Defft*.

C'est (presque) une bombe : non seulement les arguments de l'ACIPA, la Coordination... sont plus que largement validés (ça, ce n'est pas une surprise pour nous), mais encore il établit de manière irréfutable que les documents et données présentés pour l'enquête d'utilité publique en 2006 ont été bidonnés...

Meeting contre la LGV !

Vendredi 9 décembre 2011

Salle Haïtz Ondoan, 20 h - Mouguerre

Où en est l'usine d'ordures Canopia-Jean-Grenet à Batz ?

L'ADECH rappelle qu'elle se bat contre l'installation de cette usine à Batz, mais aussi contre ce procédé dont elle refuse l'implantation où que ce soit sur le territoire de Bil ta Garbi.

En deux mots, ce processus aboutirait à produire un compost rapidement inutilisable et du méthane dont on n'a pas encore prouvé la rentabilité. Il faut rappeler ici les inconvénients principaux attachés à ce terrain.

D'abord l'urbanisation du quartier

Il y a actuellement 4 000 habitants dans un rayon d'un km.

Bil ta Garbi ne les prend pas en compte, car ses responsables utilisent une carte IGN de 1995 ! Or, selon les plans du service d'urbanisme de la ville de Bayonne il y aura au moins **4 000 personnes de plus dans 5 ans**.

En effet on prévoit :

- 625 logements au Séqué,
- 800 à 1000 logements à Pinède,
- et au moins 100 dans la zone d'urbanisation le long de la RD 817, sans oublier de compter les habitants des futurs quartiers de Sainstantan et des Vallons.

A raison de 3 habitants par logement 8 000 bayonnais vivront donc à moins de 1 km de cette usine dans 5 ans. Et, les vents dominants venant d'ouest-nord-ouest... **UN Bayonnais sur SIX vivra sous le vent délétère de l'usine !**

Le terrain choisi est trop petit

On sait que plus du 1/3 est inutilisable à cause de la présence de 2 talwegs de 18 m de profondeur.

Il n'y a donc pas 7,3 ha disponibles pour une usine TMB, mais seulement 4,2 ha.

Et comme le reconnaissent les dirigeants mêmes de *Bil ta Garbi* : « il n'y a aucune réserve foncière » donc, **aucune possibilité d'extension**. Car le terrain est coincé entre

l'autoroute, la RD 817, le chemin de Latxague et les 2 talwegs.

La conséquence de cette exigüité est que l'on ne pourra pas y entreposer le compost au delà d'un mois. Il faudra « l'externaliser » (sic) ! Oui, mais où ? On ne trouve sur ce point aucune réponse écrite dans les dossiers de *Bil ta Garbi*. Et M. Carrère, son Directeur, affirme sans sourcilier qu'on l'enverra « dans des hangars ou des auvents dans les Landes ». Il faudra donc construire des « auvents » et des hangars pouvant accueillir 15 000 tonnes de compost.

À condition que le compost soit stabilisé, sinon, pour les Landais aussi, les odeurs seront insupportables !

Dès sa mise en route, l'usine devra tourner à son maximum, soit 83 000 tonnes

L'augmentation de la population dans les 20 ans qui viennent ne pourra donc être compensée que par l'amélioration du tri à la source. C'est un pari risqué ; et si ça ne marche pas ?

Actuellement se pose la question de *Bizi Garbia* (Syndicat collecteurs des déchets de nos voisins de St Jean-de-Luz, entre autres). Où seront traités les déchets de toute les communes de *Bizi Garbia* ? À Batz ? C'est totalement impossible. On a vu qu'il n'y a pas la place. *Bil*

ta Garbi prendrait donc la direction et le traitement des déchets à *Bizi Garbia*. Mais au niveau Européen l'enfouissement direct sera définitivement interdit en 2025. Donc 10 ans après la construction de Batz, le problème va se poser de façon encore plus aigüe : faudra-t-il construire une nouvelle usine TMB ? Cela n'est pas sérieux.

La circulation déjà difficile, va devenir impossible

A qui peut-on faire croire que l'installation d'un feu rouge, sur une voie à grande fréquentation – pour permettre à 202 camions (101 entrant et 101 sortant) de couper la circulation – « ne dégradera pas de manière significative l'écoulement du trafic sur la RD 817 » ? C'est pourtant la conclusion des Commissaires de l'enquête publique. Ces spécialistes – aucun d'entre eux ne présentant une référence de carrière dans les transports⁽¹⁾ – se basent sur une étude faite par *Egis Mobilité*, absente du dossier mis à la disposition du public. La seule étude, initiée par le Conseil Général et présente dans le dossier – bien que datée de septembre 2010 et signée de la société *EREA* – a été **conduite en... 2005 !** Elle dénombre 17 000 véhicules, dont 5,9 % poids lourds. En fait, en 2011, il y a déjà près de 19 000 véhicules, dont 8,5 % de poids lourds.

NOTE FINALE D'ADECH Bayonne Nord

Nous en avons conclu que, malheureusement, Mme Marie-Thérèse ARRIETA, Présidente des Commissaires enquêteurs et ses collègues, ont incontestablement traité ce sujet avec légèreté, voire incompétence. C'est pourquoi nous avons fait appel à l'avis et à l'aide du Médiateur de la République. Ce dernier nous a renvoyé vers sa Déléguée Régionale...

Et la Déléguée Régionale du Médiateur de la République est...

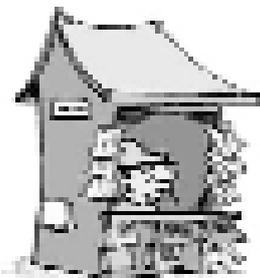
Mme Marie-Thérèse ARRIETA !

Nous recherchons activement ou est l'erreur...

Mais là où l'on reste sans voix, c'est quand on lit, dans cette même étude, que *Egis Mobilité* prévoit **13 véhicules supplémentaires en période de pointe le matin et en... 2028** (soit dans 17 ans) ! Oui, **13 véhicules de plus, pour 4 000 nouveaux habitants** qui donc, selon toute probabilité, se déplaceront en masse à pied, hors de ces quartiers excentrés. Cette étude est-elle sérieuse et crédible ? ♦

(1) Il y avait d'anciens banquiers, entre autres.





Brèves Sociales

Par Jean Maurice FAYE

Un référentiel de l'agriculture durable

★ Il y a quelques jours, *Euskal Herriko Laborantza Ganbara* (EHLG) a présenté un document élaboré en forme de référentiel de l'agriculture paysanne. Il s'agit, selon l'association, d'un outil pour les paysans afin d'auto évaluer leurs pratiques et de les faire évoluer. Ce référentiel s'est fait après étude auprès de 30 exploitations du Pays Basque. Il se veut catalyseur des échanges entre les professionnels mais aussi outil pédagogique et outil de connaissance pour les consommateurs. Il a l'ambition aussi d'être le starter de la réflexion sur les politiques agricoles locales. Mais la démarche se veut aussi (dans l'esprit de l'agriculture paysanne durable) économe des ressources, transparente dans les actes de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

Le censeur HABIB

★ Le cercle de Buruntz, cercle de réflexion, avait envoyé, dans le cadre des élections sénatoriales, un courrier aux grands électeurs leur demandant de voter pour un candidat s'étant prononcé contre la LGV au Pays Basque. Et bien cela n'a pas plu au député maire (PS) de MOURENX, le sieur David Habib, qui considère en quelque sorte qu'il s'agit là d'une intrusion intolérable dans la vie politique. Pour qui se prend-il le David ? D'autant plus qu'il précise dans une réponse écrite qu'il s'agit là d'une manœuvre qui vise à « mélanger les grands enjeux territoriaux et les petits intérêts locaux ». Dévaster le Pays Basque par la construction d'une ligne coûteuse et inutile relève selon M. Habib d'un petit intérêt local. Si c'est la position du PS qui est ainsi formulée, on saura s'en souvenir.

LAB à l'attaque

★ Le syndicat abertzale considère que la crise de 2008 percute le Pays Basque de manière sévère et ce territoire paie les conséquences du « mauvais coup

du capitalisme ». Selon Amaia Fontang, les problèmes économiques vécus ici « sont une conséquence du manque de reconnaissance du Pays Basque ». Cela est peut-être discutable mais ce qui l'est moins c'est que un syndicat comme LAB qui bénéficie d'une certaine audience (et a même des élus au Conseil de Prud'hommes) ne peut bénéficier d'une représentation officielle sur le territoire (Pays Basque) alors que sa présence est réelle. Et ce à cause de la loi scélérate de 2010 sur la représentation syndicale qui fait la part belle à deux grandes organisations (CGT et CFTD).

Les « Chimères » en péril

★ Avec le dé conventionnement décidé par l'Etat, la Compagnie du Théâtre des Chimères se trouve en grande difficulté financière. Alors que son activité est soutenue (pour mémoire : quelques 1000 personnes participent à ses divers ateliers et 3 festivals sont organisés par la compagnie chaque année). Si dans l'avenir les 70 000 € versés par l'Etat ne sont pas attribués à la compagnie, la situation va être dramatique. Déjà 20 000 € ont été supprimés. Le bail des locaux de Biarritz arrive à échéance en 2013 et les 50 000 € de la location actuelle risquent d'être largement majorés si toutefois la négociation du nouveau bail aboutit. Si les municipalités de Biarritz, Anglet et Bayonne ne décident pas d'œuvrer plus fermement pour le sauvetage de la troupe, on risque d'assister à la mort de cette compagnie novatrice et porteuse d'élan culturel populaire tel qu'en témoigne le succès du festival des *Translatines*.

Accès inégal aux soins

★ Médecins du Monde a publié il y a peu son rapport annuel. Il y est noté qu'entre 2008 et 2010, les consultations dans les 21 centres de soins de MdM ont augmenté de 10 %. Le quart des patients sont venus trop tardivement pour se soigner, et 45 % des consultations auraient mérité un suivi médical d'au moins 6 mois. De plus,

le document note que 12 % des patients en 2010 étaient mineurs (la moitié a moins de 7 ans). Les femmes suivies pour grossesse vivaient à la rue dans 8 % des cas. Le président de l'ONG, le Dr Bernard, accuse clairement le gouvernement qui par ses politiques publiques de sécurité et d'immigration stigmatise et cible les populations marginales et cela rend difficile leur accès aux soins. Cela paraît indéniable !

Pour les seniors, la santé c'est plus cher

★ A la mi-septembre, Xavier Bertrand, ministre de la santé se félicitait que la « somme qui reste à la charge des ménages dans le domaine de la santé est une des plus faibles d'Europe ». L'association UFC – Que choisir n'est pas tout à fait d'accord. Son président, Alain Bazot, indique que dans cette position, n'est pas prise en compte la hausse des cotisations des mutuelles. En 2010, chaque Français a dépensé pour se soigner 95 € de plus qu'en 2009. Et dans ce cadre là, les seniors sont les plus touchés car les tarifs des mutuelles dépendent souvent de l'âge et il y a un risque de démutualisation pour cette catégorie. En 2011, les prix des contrats ont augmentés de 11,8 % pour les plus de 60 ans. Un poids dans le budget deux fois plus important que pour le reste de la population.

Salah HAMOURI reste en prison

★ Alors que le soldat franco-israélien, Gilad Shalit est libéré par le Hamas et que toute la presse s'en fait l'écho, Salah Hamouri, le franco-palestinien incarcéré en Israël (au motif qu'il avait manifesté l'intention de tuer un rabbin d'extrême droite) reste embastillé. La presse en grande majorité reste muette là dessus (mis à part *Politis* et *L'Humanité*). Aux dernières nouvelles, Sarko, qui n'a strictement rien fait pour que Salah sorte de prison, demande qu'il fasse partie de la deuxième vague de libération des

la deuxième vague de libération des prisonniers palestiniens. Cette deuxième vague se produirait à partir du 18 décembre prochain. Or, Salah Hamouri, selon les termes de son « jugement » est libérable le 28 novembre. Trouvez l'erreur ! Deux cas de figure : soit notre petit président n'est pas au courant du dossier soit il s'acharne sur Salah. C'est sans doute la deuxième option puisqu'il a toujours refusé de rencontrer les proches de Salah.

Les fachos de l'UMP

★ En accord avec ses copains de la Droite Populaire (courant de l'UMP), Bernard Carayon a demandé que l'Etat ne subventionne plus le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) coupable d'avoir pointé la « lourde responsabilité » des partis populistes dans le climat qui a conduit au drame norvégien. Pour faire bonne mesure Carayon accuse le MRAP de ne s'être « jamais repenti des 100 millions de victimes du communisme ». Il reprend ainsi l'argumentaire de l'extrême droite dont il faisait partie dans sa jeunesse quand il militait au PFN (Parti des Forces Nouvelles). Derrière le faux nez de l'UMP, il n'a pas changé et ses copains de la droite populaire ne sont pas loin de là.

Syndicalistes condamnés dans la Loire

★ Cinq syndicalistes CGT ont été condamnés par le tribunal de Roanne à payer 2000 € chacun pour avoir tagué le trottoir et les murs de la sous-préfecture lors d'une manifestation contre la réforme des retraites il y a un an. Alors que les tags portaient sur le député UMP du coin (favorable à la réforme) et sur le sous-préfet, ces deux personnes, après avoir porté plainte, la retirèrent. C'est le procureur de la République qui s'est acharné et a décidé de la poursuite des syndicalistes pour injure et dégradation. Il s'agit une fois de plus de la criminalisation de l'action syndicale par le parquet. Où va-t-on ? ♦

LGV

la bataille des chiffres a commencé

L'annonce aux élus

Le ministre des transports a réaffirmé en septembre que les travaux pour une LGV en Pays Basque ne seraient déclenchés qu'une fois la saturation des voies existantes avérée. Pour évaluer cet instant, un observatoire des trafics sera mis en place. En attendant, les sondages des sols sont stoppés mais le rythme des études et le calendrier de RFF se poursuivent. Le CADE et les associations opposées à la LGV soulignent qu'il suffira de justifier une saturation pour se retrouver au même point qu'en juin. Ils soulignent aussi que ce qui est mauvais pour les autres régions et donc que l'objectif reste l'abandon du projet.

Document Fret de RFF du 18 octobre 2011.

La manipulation est en marche

RFF vient de sortir un document sur le fret qui annonce la couleur des débats de l'observatoire des trafics prévu. Nous relevons ici les grandes lignes de la manipulation (en italique les affirmations RFF).

Page 1 :

« Seulement 4 % du trafic international de marchandises sur l'axe Atlantique est écoulé par le train, contre 32 % à travers l'arc alpin ». Premier accroc à la vérité : 4 % des marchandises terrestres mais seulement 2 % des marchandises totales car la répartition est la suivante et elle a son importance surtout quand on veut la comparer à l'arc alpin (voir plus loin notre réponse de la page 4).

La répartition réelle est donc la suivante (chiffres 2003 pour l'ensemble des Pyrénées) : 52 % pour le maritime, 46 % pour la route, 2 % pour le rail déclinée sur l'arc Atlantique à : 61,8 % pour le maritime, 36,6 % pour la route et 1,6 % pour le ferroviaire ce qui est effectivement trop peu (nous souhaitons arriver à 10 ou 12 % en 2020 mais la politique des transports engagée nous mène plutôt vers la fin du fret ferroviaire).

Page 2 :

« Le fret ferroviaire a augmenté de 40 % sur l'axe atlantique en 10 ans (1998-2008), alors qu'il a stagné, voire baissé ailleurs en France. Entre 2009 et 2010 le trafic fret international sur l'axe atlantique a encore progressé de 20 % là où en France il baissait de 20 % »

Tissu de manipulations que nous démontrons :

En millions de tonnes	1999	2002	2004	2005	2006	2008
CF Hendaye						
Fer - Fer	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	nc
Fer - Route	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	nc
Total NIS	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5	nc
Irún						
Fer - Fer	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	nc
Fer - Route	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	nc
Total SN	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	nc
Total 2 sens	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,8
Bayonne						
Fer - Route NIS	0,0	0,3	0,3	0,5	0,5	nc
Mouguerre						
Fer - Route SN	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	nc
Total 2 sens	0,0	0,4	0,5	0,8	0,8	0,7
Total international	2,5	2,9	2,9	3,2	3,2	3,6
Progression 1999-2006				28,8%		
Progression 1999-2008						40,3%

Source : Observatoire franco-espagnol des trafics dans les Pyrénées / Opérateurs ferroviaires

Malgré les difficultés de transbordement des marchandises persistantes à la frontière du fait de la différence d'écartement de rails entre la France et l'Espagne, le mode ferroviaire a progressé de 40% depuis 1999.

Encadré 1

En 1998 le trafic international fret est d'environ 2,4 millions de tonnes à Hendaye. Confirmé l'année suivante dans le fameux rapport Becker qui annonce 2,48 millions de tonnes à Hendaye.

Pour 2008, RFF ajoute au trafic fret international d'Hendaye (limite sud du Pays Basque compris dans l'Etat français), le trafic du CEF de Mouguerre (limite nord du Pays Basque compris dans l'Etat français 28 km plus loin). Il faut savoir qu'au Centre de Fret de Mouguerre, des camions venus de l'Etat espagnol amènent et ramènent les containers chargés et déchargés sur le rail à Mouguerre. Ainsi les marchandises passent réellement la frontière en... camion et ces marchandises sont donc comptées en fret international camion ! L'ajout du CEF est donc discutable et gonfle artificiellement le fret international.

RFF, à qui nous réclamons sans cesse les tonnages annuels à Hendaye, ne nous fournit qu'une seule réponse : « On ne les a pas, SNCF ne veut pas nous les donner ». Ahurissant mais réel (copie du mail pour ceux qui le réclameront).

Mais parfois RFF sort un document de sa manche : encadré 1
On remarquera qu'en 2006, si on ne compte pas le CEF de Mouguerre, nous sommes stables

et en 2008, à Hendaye, en ajoutant 6 lignes de nc (non communiqué) on obtient 2,8.

Voici d'ailleurs les chiffres SNCF publiés tous les ans par la CCI de Bayonne :

1999 : 2,48 MT
2000 : 2,751 MT
2002 : 2,498 MT
2003 : 2,291 MT
2004 : 2,416 MT
2005 : 2,389 MT
2006 : 2,381 MT
2007 : 2,578 MT
2008 : 2,202 MT

Pour qu'on ne nous accuse pas de manipuler les chiffres, nous aussi, nous signalerons que le marché étant depuis cette date ouvert à la concurrence, il est possible que la part du privé (*Euro Cargo Rail*) soit de 0,4 millions de tonnes.

Curieusement, RFF, dans ses affirmations ci-dessus, choisit soigneusement ses dates.

Pourquoi ne pas avoir choisi 1999-2009 ?

Voici la réponse.

En 2009, la SNCF voit son tonnage baisser de 49 % d'un coup. La voilà donc à 1,1 millions de tonnes, la part du privé faisant alors 0,55 millions de tonnes (encadré 2 - pg. 6). Ainsi à Hendaye en 2009 le tonnage

Extraits d'un rapport sur la conjoncture fret de la SNCF au Conseil Economique et Social d'Aquitaine :

Après avoir annoncé une baisse SNCF de 23,08 % pour le tonnage fret en 2008 et une part grandissante du privé estimée à plus de 30 % du marché sur les Pyrénées Atlantiques en 2009, le rapport indique concernant cette même année :

« Par ailleurs, les chantiers de Bordeaux combiné affichent une baisse de -25,5 % en raison de l'effet crise et de l'arrêt de la navette Bruges-Le Verdon qui contribue en partie à ce résultat. Enfin, la baisse des chantiers assurant les échanges avec la Péninsule Ibérique (Bayonne Mouguerre et Hendaye Irun) s'élève à -49,3%, le contexte économique et la concurrence intra-modale expliquent ce résultat.»

Encadré 2

est de 1,65 millions de tonnes. Publier l'écart 1999-2009 donnerait ainsi une **baisse de 33,5 %**.

Voici deux documents qui confirment nos propos (le deuxième est un rapport SNCF devant le Conseil Economique et Social d'Aquitaine) :

Par contre, RFF n'a aucun scrupule à choisir 2009 pour démarrage de l'évolution 2009-2010.

En affirmant que le trafic fret a encore progressé de 20 % (admirons l'utilisation du « encore ») on a l'impression que ces 20% s'ajoutent à la hausse de 40 %. Or, en admettant les 20 % d'augmentation (nous n'avons pas encore les chiffres malgré nos demandes et la CCI ne publiant plus rien sur la question depuis l'effondrement de 2009) on passerait de 1,65 millions à 1,98 millions soit encore (oui encore) une baisse de 21 % pour la période 1999-2010.

Voici donc, dans l'encadré n° 3, la réalité superposée aux prévisions RFF publiées au débat public (la grosse flèche indique où nous devrions être et la courbe du bas, la véritable évolution.

Ensuite, RFF explique que la mise à écartement international des rails en Espagne drainera plus de fret ferroviaire. Cela est sans doute en partie vrai mais pour qu'il soit significatif et pour drainer de plus loin il faudrait que ce passage à l'écartement européen soit étendu dans l'Etat espagnol. Ensuite, cela passe sous silence que la politique actuellement menée sur le fret (que nous combattons) va contrecarrer son éventuelle augmentation.

Citons donc des mesures qui vont à terme liquider le fret ferroviaire pour ne garder que les trains massifs à longue distance.

Abandon des wagons isolés (42 % de l'activité SNCF)

Délocalisation de la construction automobile vers les pays de l'Est (actuellement 55 % des marchandises passant par train à Hendaye sont liées à l'automobile)

Fermeture des terminaux fret rail à Hendaye et Mouguerre envisagés par un rapport du Commissariat Général au Développement Durable. Non connexion du CEF à la nouvelle ligne du projet pourtant annoncée comme principalement fret.

Augmentation des péages demandés par RFF à la SNCF.

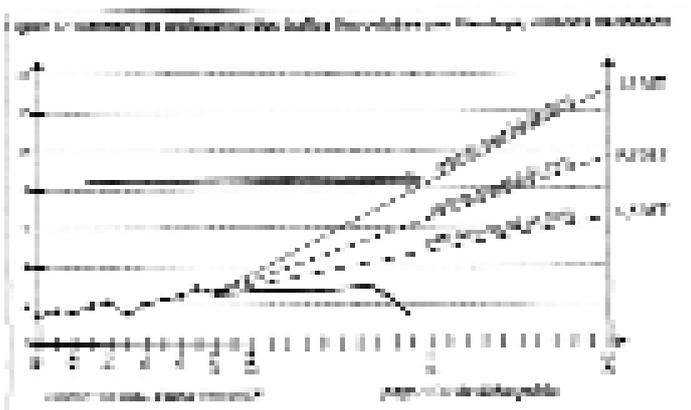
Autorisation de circuler des camions de 44 tonnes.

Sans parler de la crise financière (RFF admettant que la précédente a repoussé ses prévisions de 10 ans).

Page 3 :

« Pourquoi les chiffres actuels de prévisions de trafics sont différents de ceux du débat public »

Ici RFF admet du bout des lèvres un retard de ses prévisions de 10 ans (vers 2030). Mais c'est pour annoncer une véritable explosion du fret à ce moment là. Les mesures prévues ci-dessus battent en brèche ces



Encadré n° 3

prévisions à nouveau délirantes.

« Le trafic va augmenter après la réalisation du GPSO, grâce à la mise en service progressive d'une autoroute ferroviaire... », peut-on lire encore.

Ah la fameuse autoroute ferroviaire dont M. Maudet nous confiait que « RFF avait toujours été contre ».

Page 4 :

L'autoroute ferroviaire

(Les camions entiers ou leur remorque seulement montent sur des wagons surbaissés).

Voici tout le mal que nous pensons de l'autoroute ferroviaire :

- Elle gaspille de la place.
- Elle gaspille donc de l'énergie.
- Elle transporte peu de masse (358 tonnes en moyenne)
- Elle nécessite que l'on retouche tous les tunnels (1,3 millions d'euros de la frontière jusqu'à Brétigny).
- Elle s'arrêtera à Brétigny alors qu'actuellement, tous les jours, un train combiné (containers sur wagons) fait l'aller-retour Mouguerre-Dourges (Bayonne-Lille).
- Elle nécessite des bases importantes alors que le combiné peut s'installer avec plus de souplesse. Là où l'autoroute ferroviaire implique des pôles de départ et d'arrivée, le combiné peut proposer des unités pouvant capter un maillage plus fin.
- Elle coûte 40 % plus cher que le combiné (au minimum 0,9 euros du km au lieu de 0,6 euros du km).

Voici ce qu'en pensait l'expertise indépendante commandée par le président de la commission du débat public :

- Les experts soulignent que cette

autoroute n'est pas rentable.

- L'absence de bankability plombe le projet. Pourquoi aucune banque ne mettrait un euro sur ce projet ?
- Les experts expliquent que le prix proposé aux transporteurs est de 0,6 euro au km. Ils soulignent que la plus grosse entreprise de ce type (HUPAC) a des tarifs situés entre 0,78 et 0,82 euro/km sur l'autoroute ferroviaire la plus rentable d'Europe (Bâle). Ils expliquent aussi qu'un tiers du convoi sera occupé par des chargements accompagnés (le camion entier avec le chauffeur et non pas seulement la remorque), que cela occupe 50 % de place en plus et que cela a un prix : au moins 0,9 euros/km, ils prévoient plus précisément de 1 à 1,2 euros du km pour notre autoroute ferroviaire.

Et quelques appréciations :

La fédération Nationale des transporteurs routiers :

« A l'occasion du premier anniversaire de l'autoroute ferroviaire Bettembourg-Perpignan, la FNTR tient à rappeler que l'autoroute ferroviaire est une technique qui, si elle enrichit la palette d'offre de transport combiné, constitue une niche :

- Sur longue distance, elle ne concerne que les trajets routiers supérieurs à 1 500 km alors que 3/4 des marchandises en France et en Europe sont chargées et déchargées dans une même région économique.
- Sur courte distance, elle peut être pertinente pour les franchissements d'obstacles naturels, là où l'économie de marché n'est pas la règle première (l'autoroute ferroviaire alpine est actuellement subventionnée à hauteur de 800 euros par wagon).
- Transportant essentiellement des camions étrangers, elle n'améliorera en rien le bilan carbone de notre pays.

La FNTR réaffirme son soutien au développement du transport combiné et de la co-modalité. Elle réclame plus de transparence dans les facilités de toutes sortes offertes à l'autoroute ferroviaire (...)

Le président du Groupement européen du transport combiné (GETC), Yves Laufer, pointe le retard de la France pour le transport de fret dans

une étude comparative avec l'Allemagne.

Votre regard sur les autoroutes ferroviaires est très critique. Une erreur française ?

« J'ai, dès le départ, été favorable à la technique et à l'expérimentation de l'autoroute ferroviaire sur l'axe Aiton-Orbassano. Le wagon présentait deux avantages : une maintenance horizontale et simultanée des semi-remorques sur les terminaux, et une moindre usure annoncée des roues. Il présente toutefois un inconvénient : son coût est plus élevé. Et je constate qu'aujourd'hui encore, aucun bilan technico-économique n'est disponible sur la fiabilité et le coût d'exploitation du wagon alors qu'il s'agit d'argent public. Personnellement, j'estime que l'autoroute ferroviaire est un « passeur » permettant de se familiariser avec le transport combiné et de se convertir à la caisse mobile où l'on transporte moins de tare. »

A l'heure actuelle pour remplir les trains de l'autoroute ferroviaire pépignan Bettembourg, on fait des trains mixtes ferroutage et containers, on demande seulement 0,70 cts du km aux clients alors que le coût de revient est d'au moins 0,90 cts. Ainsi, sur chaque camion trans-

porté sur les 1 050 km on perd au minimum 200 euros.

La Vie du rail du 20 octobre 2010 reprend un rapport du même Conseil Général de l'Environnement et du développement Durable (lire le coin en bas à droite sur les autoroutes ferroviaires.

Page 4 :

« Retour d'expérience »

On nous assène ici que nous pouvons faire comme l'arc alpin (30 % pour la part du train).

Nous revenons ici à notre particularité qui fait que la part du maritime est de 61,8 %.

Pour le Nord de l'Italie, ce n'est pas le cas, car choisir le bateau nécessite alors de partir vers le Sud, passer le détroit de Gibraltar et remonter vers le Nord. Le maritime perd donc beaucoup de son attractivité et c'est ce qui explique que le train capte davantage sur l'arc alpin.

Chez nous ce n'est pas le cas et c'est pourquoi la comparaison est faussée.

A suivre

Victor Pachon

Angoulême Les lendemains des élus naifs

Sous le titre « **LGV Tours-Bordeaux : la colère des élus charentais** », le journal Sud-Ouest du vendredi 23 septembre nous apprend « qu'il y a quelques jours, Michel Boutant (PS), le président du Conseil général de la Charente, Philippe Lavaud (PS), président de l'agglomération du Grand Angoulême, et Robert Richard (PS), président de la Communauté de communes de Cognac, ont décidé de suspendre leur participation financière au chantier de la LGV. Ils entendent ainsi protester contre les conditions dégradées de desserte de la gare d'Angoulême à partir du 11 décembre 2011. Début septembre, Michel Boutant a reçu la visite d'un cadre régional de la SNCF, venu annoncer en bon petit soldat les mauvaises nouvelles : menaces

sur le premier TGV du matin pour Paris ; suppression des liaisons sans arrêt avec Paris ; réduction de services vers Lille et Strasbourg ; plus un seul direct vers les villes au sud de Bordeaux, Tarbes, Toulouse, etc. »

« Plus simplement : les Charentais redoutent qu'en 2017, les trains lancés à 350 km/h sur la nouvelle ligne s'arrêtent moins souvent à Angoulême... »

C'est dit comme ça dans le texte. Des élus du même type, qui votent le financement les yeux fermés puis qui font semblant ensuite de s'indigner on en a chez nous. Il vaut mieux qu'on gagne contre ce projet inutile, destructeur et ruineux. Cela évitera à quelques gros élus de nous jouer la comédie...

SNCF
Jusqu'à +35 %
sur les tarifs TGV
Rhin-Rhône !

Info RTL du 13/10/2011 à 11h02

Les habitants de la Franche-Comté - et tous ceux qui envisagent de prendre le TGV Rhin-Rhône - risquent de faire la grimace demain matin. Les futurs voyageurs vont en effet découvrir le prix des billets : jusqu'à 35% de hausse par rapport à un même trajet qui se faisait en train classique ! Pour la SNCF c'est le prix à payer pour avoir de la grande vitesse et des TGV tous neufs à la place des vieux corails qui se traînent. Les élus, eux, s'étrangent, à l'image de Marie-Guite Dufay, la Présidente de la région Franche-Comté.

**Meeting contre
la LGV**

**Vendredi
9 décembre**

à 20 h

**Salle Haitz Ondoan
Mouguerre**



Le 25 allée

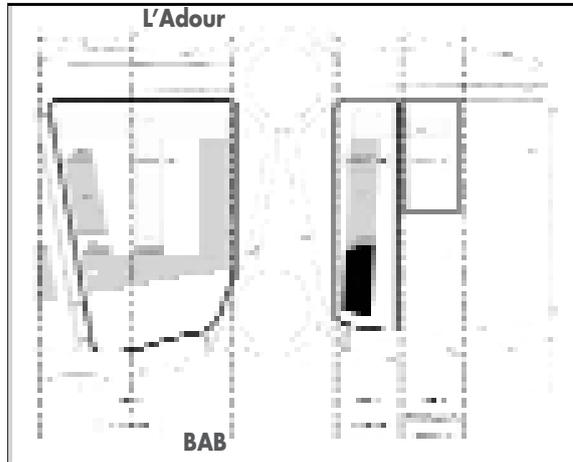
En guise d'intro

Oui, en guise d'intro, l'article d'Ortzadar de janvier 1996. Cela ne me rajeunit pas, certes, mais montre chez nous un certain entêtement qui, comme pour les terrains radioactifs de Fertiladour au Boucau, démontre qu'il vaut mieux se fier aux associations et que les lanceurs d'alerte et les veilleurs citoyens ont encore du pain sur la planche. Voilà en italique mon article de 96 :

« Nous vous avons déjà parlé des sites des anciennes usines à gaz dont les sols sont fortement contaminés. Les entreprises étaient alors privées et, en 1946, elles passèrent sous la responsabilité de GDF (Gaz de France). C'est donc aujourd'hui à GDF qu'incombe, à des coûts très élevés, d'éliminer cette contamination. On peut d'ailleurs se demander, si les menaces de privatisation se précisent, si la décontamination de nombreux sites se poursuivra.

Les critères de base du privé étant la rentabilité, on peut imaginer qu'on ne mettra pas un kopeck sur des opérations coûteuses qui ne rapportent rien. (Ecologie et défense du service public : même combat).

Les exemples locaux de sites contaminés qui vont suivre nous intéressent cependant à plus d'un titre. Ils soulignent qu'à l'époque de l'activité, on ne se souciait guère des contraintes d'environnement et que ce n'est que des décennies plus tard qu'on s'est rendu compte de leur nocivité. Combien d'activités aujourd'hui sont-elles nocives de la sorte, et peut être plus, laissant aux générations futures le soin de nettoyer la merde. On pense ici, bien sûr



à la radioactivité. Ces exemples illustrent aussi une politique du secret dont on a du mal à se défaire dans les administrations. Une instinctive façon de cacher les plaies de l'industrie, de crainte de susciter une méfiance vis-à-vis de l'enivrant culte du progrès et de la modernité.

Le site du 22 Allées Marines à Bayonne

Le CADE (Collectif des Associations de défense de l'Environnement) a été reçu le 1^{er} décembre 95 par GDF. On nous a fait un exposé des matières rencontrées, de la méthode employée pour les éliminer etc. Nous considérons qu'un travail sérieux a été effectué et payé par GDF. Quel dommage alors de nous avoir refusé les informations depuis novembre 94, (même si des essais infructueux d'élimination ont poussé à rechercher d'autres moyens que les premiers prévus) !

Sur le site aujourd'hui occupé par l'arrivée du pont Grenet, on a retrouvé de fortes concentrations en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et l'ordre de

250 à 3000 mg/kg et de fortes concentrations de BTX (Benzène Toluène Xylène) de l'ordre de 1 à 39 mg/kg. On a également retrouvé, sur trois points de mesure, respectivement 170 mg/kg, 3900 mg/kg et 1200 mg/kg, de cyanures totaux. La faible présence de polluants dans la nappe phréatique a permis de ne pas traiter cette dernière.

Compte tenu des risques (inhalation-ingestion) au cours des travaux du pont, le traitement a été mené en 2 étapes. Une première, urgente, a éliminé 597,3 tonnes de terres souillées à la SIAP à Bassens (33). Le reste étant stocké sur place. Puis 744,4 tonnes ont été envoyées aux Pays Bas après accord international pour y être incinérées. Le reste a pris le chemin de Bassens.

Au total, 1462,83 tonnes de terres souillées et 10,68 tonnes d'hydrocarbures mélangés à l'eau ont été amenées au centre d'incinération de Bassens et 744,4 tonnes aux Pays Bas. Le tout pour un coût de 4,975 millions de francs. A noter que la SIAP (filiale de la Générale des eaux) et PECTREDI se partagent les marchés français et imposent des prix très élevés (3000 F la tonne contre 1400, transport

compris aux Pays Bas où les normes sont plus draconiennes).

Le 25 Allées Marines

Derrière le mur, la même chose bien sûr, mais pas le même propriétaire d'où quelques problèmes pour trouver une solution. Pour ne pas gêner les tractations, nous resterons volontiers discrets pour l'instant, mais tout en souhaitant que la ville de Bayonne mette tout son poids dans la balance. »

Fin de l'extrait de l'article...

Suivent ensuite des cas de terres contaminées à Blancpignon et sur le site de l'aciérie Ucin, à Boucau.

Retour en 2011

Panneaux publicitaires et brochures soignées, voilà qu'on annonce le projet en Marinadour tête du pont Grenet et sur les trois îlots à construire, l'îlot 1 est en plein sur le 25 allées marines.

On peut lire sur la brochure : « Le permis de construire a été déposé par Kaufman & Broad pour l'îlot 1A. Il s'agit de l'espace délimité entre l'avenue Dubrocq, les allées marines, l'avenue Henri Grenet et le boulevard du BAB ». Là, Kaufman & Broad prévoit déjà la réalisation de 237 logements dont 95 sociaux (78 en social locatif et 17 en accession sociale à la propriété), 142 logements libres (70 en locatif et 72 en accession à la propriété). Il s'agit de logements allant du studio aux 5 pièces, équipés de terrasse face à l'Adour et

es Marines... 15 ans plus tard !

de parking). L'objectif est de démarrer les travaux en janvier 2012.

Consultation du dossier...

Comment est-on passé de terrains contaminés à terrains constructibles ? Pour répondre à cette question, nous sommes allés consulter le dossier à la DREAL. Là, j'ai retrouvé mes courriers adressés à la DRIRE (ancienne DREAL) retransmis au préfet, les courriers insistants du maire de Bayonne pour faire avancer le dossier, mais aussi une étude de 2004 sur les terrains contaminés menée par HPC Envirotec. L'étude a fait plusieurs explorations et forages sur les 6375 m². Elle s'est livrée, en fonction des résultats, à des scénarios d'utilisation future de ces terrains. Ces scénarios sont les suivants : « résidentiel individuel et tertiaire avec des personnes adultes » • « résidentiel collectif adultes » • « résidentiel collectif avec des enfants » • « tertiaire commercial ou bureaux adultes » et « industriel adultes ». Pour l'ensemble des ces scénarios, en fonction des polluants présents, les risques d'inhalation et ingestion, l'étude a mesuré les indices de risques cancérigènes tolérables ou intolérables.

Voici les conclusions :

« **Existence de risques sanitaires non tolérables pour l'ensemble des scénarios considérés** »

A ce point du dossier, nous avons demandé à l'Agglomération Côte Basque Adour, ce qui était prévu par le maître d'œuvre. On nous a répondu qu'on posait la question et qu'on pourrait consulter la

réponse avant le début des travaux prévus au premier trimestre 2012.

La lecture du Sud-Ouest du 13 février 2007 nous inquiète un peu : « *Quand la municipalité a lancé un appel à concours auprès d'opérateurs immobiliers en vue d'un important projet de renouvellement urbain, sur la rive gauche, elle avait inclus dans le cahier des charges la dépollution de cet îlot. Mais elle a finalement opté pour le confinement, technique qui consiste à gratter la couche superficielle et à mettre par-dessus une bâche pour éviter la percolation de l'eau* ».

Là où le secteur public a mis le paquet pour dépolluer, le privé se livrera-t-il à une dépollution à minima ?

A suivre...

Dernière minute...

Lundi 7 novembre dernier, les documents sont mis à notre disposition à l'agglomération. En fait, sept feuillets photocopiés d'un dossier sans doute plus épais. On apprend là qu'une circulaire du 8 février 2007 abroge la plupart des circulaires antérieures sur la question. « *On rappelle en outre que pour les sites en cours de négociation de changement de propriétaires, l'article L 514-20 du Code de l'Environnement n'oblige pas le vendeur à dépolluer le site, mais d'en informer l'acheteur...* ». Hop ! Voilà ce qui explique la vente et le fait que les anciens propriétaires privés échappent désormais totalement aux obligations qui ont été appliquées au public (Gaz de France). On explique également que les constructions et parkings enterrés vont recouvrir le site pollué. (On ne nous indique rien sur la destination des terres excavées).

On précise « *l'extraction d'une première couche de matériaux, la mise en œuvre de la dalle du parking étanche et le maintien d'une couche ventilée qui contribuent à minimiser les contraintes afférentes aux problèmes d'inhalation. Il conviendra toutefois d'éviter de proposer des équipements particuliers réservés aux enfants et personnes âgées* ». Ceci impliquant qu'on ne prévoit donc rien de plus sur cette partie. Enfin, on ajoute : « *Les observations faites par rapport aux ERU (Excès de Risque Unitaire) (inhalation ou ingestion) concernent donc uniquement la partie sud du projet non affectée au stationnement, non concernée par les travaux de construction de logements et destinée aux espaces verts* ». On a calculé donc à nouveau avec de nouveaux paramètres la Dose Journalière d'Exposition pour un enfant. On nous donne les paramètres mais pas la mesure obtenue. Suivent enfin 3 cartes où on a représenté les différents polluants sur le site en excavant à 1m, puis à 1,5 m et à 2 m.

Nous n'avons donc aucune idée du volume excavé, nous n'avons aucune idée de la destination des terres contaminées, il semble que certaines seront envoyées en Centre d'Enfouissement Technique (Hazqueta ?). Nous n'avons aucune idée du coût.

Or ! Or !

Or, nous avons gardé sous le coude le compte rendu d'une réunion le la communauté d'agglomérations qui s'était tenue le 14 octobre 2004 (après la première étude de 2004). Il y a là des personnalités comme M. Veunac, le

directeur de la DRIRE, les auteurs de l'étude, M. Delage encore propriétaire des terrains pour la SA Castagnet, et quelques autres dont M. Rigaber, secrétaire de la mairie de Bayonne. On peut y lire ceci :

« *M. Rigaber attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'une dépollution minimaliste peut présenter des risques* ».

« *Dans le cas où l'occupation future du sol serait de type résidentiel (collectif), la quantité de matériaux à traiter serait d'environ 4300 m³* ».

« *Le coût de dépollution va de 1 à 3,6 millions d'euros suivant le type d'occupation* ».

« *La dépollution consistera en l'excavation des souillures et à leur traitement. Les cyanures pourront être incinérés au centre de traitement de Bassens, les points noirs pourront être incinérés soit à la CIAP de Bassens, soit à Marseille, soit au Havre et le reste sera traité par désorption thermique au Pays Basque ou enfouis dans un site de classe 1 près de Bordeaux* ».

Entre ses préconisations et aujourd'hui, de l'eau a coulé sous le pont Grenet. Exit la lourde charge des propriétaires privés, exit les énormes coûts de traitement pour Kaufman & Broad, les seuls qui ont craché au bassinnet sont les services publics (GDF). Et encore a-t-il fallu que nous aussi, le tissu associatif, on « excave dur » sur le dossier pour le porter à votre connaissance. Et combien de tractations sans compte rendu ont eu lieu avant d'en arriver là ? Entre qui et qui ? A quel prix ?

Victor Pachon

...15 ans plus tard

Coordination santé environnement du Pays Basque

Nous avons demandé à la Coordination santé environnement du Pays Basque, nouvelle association adhérente au CADE, de se présenter

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une association de professionnels de santé (Loi 1901) La *Coordination santé environnement du Pays Basque*, en relation au niveau national avec la CNMSE⁽¹⁾.

Sachant que l'on ne peut pas vivre en bonne santé dans un environnement malade, nous avons 2 buts :

- Nous informer sur les maladies en rapport avec la dégradation de l'environnement, Comprendre les mécanismes à l'origine de ces épidémies modernes que sont cancers, infertilité, diabète, maladies neurologiques. Nous étudions en particulier le rôle de la pollution chimique
- Informer le public : Comprendre ces maladies donne l'espoir d'une prévention et nous conduit à présenter d'ores et déjà des règles simples pour se protéger

Voir notre site : www.vaguetoxique.com

Notre action

Nous sommes aussi des amoureux de l'océan, désespérés de le voir se dégrader, malgré des pavillons toujours bleus. Nous avons donc repris l'action de Mikel Epalsa et Xabi Lafitte « *Stop à la vague toxique* » et payé nos propres analyses pour la recherche des polluants chimiques dans l'eau de baignade, car nous sommes persuadés que les analyses bactériologiques ont atteint leurs limites.

Ces analyses, faites en juin 2010 (à partir d'un litre d'eau prélevé sur une plage), montrent à quel point il est nécessaire de compléter ces

normes par des normes chimiques : il en va de notre santé.

Nous avons trouvé dans 1 litre d'eau :

Des hydrocarbures aliphatiques, des détergents, des pesticides, des phtalates, du cadmiun.

Tout ce cocktail qui contient des perturbateurs endocriniens,⁽²⁾ nous le répétons, dans 1 litre d'eau de mer !

Nos analyses, bien que ponctuelles, montrent qu'il est urgent que la pollution chimique soit surveillée régulièrement et que des normes chimiques des eaux de baignade soient établies.

De la même manière que la surveillance bactériologique a permis la mise en place des STEP⁽³⁾, les normes chimiques entraîneront des mesures de prévention à la source, comme le renforcement des STEP, car pour le moment elles n'arrêtent pas les polluants chimiques.

Pourquoi notre action sur l'Uhabia ?

Le projet « *l'Uhabia et ses portes à clapets* » est emblématique car il montre où mène cette logique de normes uniquement bactériologiques. En plus de détruire une rivière ce projet repousse la pollution au large, comptant sur la dilution des bactéries dans l'eau de mer.

Schématiquement, si l'on connaît le cycle de l'eau on sait que la pollution chimique nous revient par la pluie. Cette façon de traiter le problème de pollution de l'Uhabia est donc inacceptable.

De plus, ce projet engage de lourds investissements : 9 millions d'euros. Il serait plus utile de faire une vraie dépollution de cette petite rivière qui deviendrait alors un atout touristique.

Nous avons participé à l'appel de Biscarosse

Cet appel résume bien nos attentes et s'applique à l'Uhabia comme aux autres rivières.

Il demande à tous les décideurs politiques ou industriels et à tous les consommateurs de considérer l'urgence nécessité de passer à un régime supérieur en matière de gestion et de traitement des eaux continentales et océaniques afin d'enrayer les graves risques pour l'environnement et la santé.

Dans ce but, il faut :

• **Renforcer** la législation dont la réglementation européenne REACH (4) en particulier pour toutes les molécules fabriquées à moins de 1000 T ; prendre en compte les perturbateurs endocriniens agissant à très faibles doses et les nanoparticules ; interdire et retirer du « marché » les molécules et produits dangereux CMR (cancérogène mutagène et reprotoxique).

• **Réintégrer** de façon urgente le suivi de l'ensemble des produits chimiques, les métaux lourds, la radioactivité dans la réglementation relative aux eaux de baignades.

• **Organiser** un suivi épidémiologique permanent et transparent des usagers de la mer: pêcheurs, baigneurs, surfers.

• **Exiger** des stations d'épuration qu'elles soient performantes en particulier avec un vrai traitement tertiaire (phytodépollution...)

• **Organiser** un recyclage maximum afin d'éviter tout impact sur les écosystèmes aquatiques.

• **Engager** un processus irréversible de recyclage intégral des eaux, des procédés industriels et en particulier dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). ♦

2. - Perturbateurs Endocriniens ou hormonaux : nouveau type de toxicité apparu depuis la chimie du pétrole : ces molécules empoisonnent notre quotidien mais aussi toute la faune. Ils sont toxiques même à micro doses et agissent par « effet cocktail », les organismes en croissance y sont le plus sensibles (enfant-fœtus) mais les maladies se manifestent tardivement souvent à l'âge adulte. Ils perturbent nos cycles hormonaux entraînant cancers, diabète, troubles de la fertilité et mutations diverses.

3. - STEP : station d'épuration.

4. - REACH : recherche et évaluation sur les dangers des substances chimiques : et oui ! Ce n'est qu'un projet pour les toxiques chimiques utilisés à plus de 1000 tonnes.

Détails de nos analyses :

• **Des hydrocarbures aliphatiques** (déchets de diesel et d'essence) ils ne sont pas directement cancérogènes, mais agissent en « promoteurs » surtout s'il y a d'autres polluants.

• **Des détergents** : ils sont dangereux à plusieurs niveaux • libérateurs de formaldéhyde qui est cancérogène • toxiques pour l'environnement (brulent les branchies des poissons, les végétaux) • Mais surtout en rompant les parois des cellules, ils font pénétrer les autres polluants au cœur même des cellules jusque dans le génome, créant des mutations.

• **Des pesticides** : cancérogènes, neurotoxiques.

• **Des phtalates** : perturbateurs endocriniens –cousin du bisphénol A–, sa présence dans l'eau de mer montre la diffusion de ce type de poison.

• **Du cadmium** : juste en dessous du seuil de toxicité mais c'est un puissant perturbateur endocrinien et donc toxique même à très faible dose.

1. - CNMSE : Coordination Nationale Médicale Santé Environnement : cette nouvelle spécialité étudie ces épidémies modernes en rapport avec la dégradation de notre environnement.

Le point au centre d'enfouissement Hazketa

L'association Hazketa 2010 membre du CADE, fait le point sur le Centre de stockage de déchets ultimes.

La revendication permanente de l'association Hazketa 2010 a toujours été d'améliorer la situation en participant activement à la CLIS (*Commission locale d'information et de surveillance*, sous la responsabilité du Sous-Préfet, garant de la sécurité et de la santé de la population).

Au moins une fois par an et plus si nécessaire, se retrouvent pour faire le point tous les protagonistes impliqués dans la gestion du centre d'enfouissement Hazketa.

Après une visite sur les lieux, nous nous sommes retrouvés à la mairie d'Hasparne sous la double présidence de M. le Maire et du nouveau Sous-Préfet de Bayonne. Beaucoup de monde : mais qui fait quoi ?

Il est important de bien circonscrire les responsabilités à la fois particulières et complémentaires de chacun.

• **La commune d'Hasparne**, en premier lieu, propriétaire de 18 hectares : créatrice et opérateur historique de la décharge devenue centre d'enfouissement avec un contrat établi jusqu'à fin 2014.

De plus, cet interlocuteur central présente une légitimité élective assumée par la présence de M. le Maire et des élus en charge qui répondent à juste titre à nos interpellations et sollicitations intermédiaires déjà citées dans le rapport d'activité de l'année.

• **Bil Ta Garbi** : par délégation administrative et technique, ce syndicat inter-institutionnel assure la supervision du site tout en étant fournisseur des déchets provenant de ses collectes tels que la déchetterie situé sur la route de Briscous et géré par Garbiki (pays d'Hasparren intégré dans Bil Ta Garbi).

SITA Sud-Ouest Suez, par convention jusqu'en 2014, est exploitant technique et comptable dans le quotidien pour le compte de *Bil Ta Garbi* mais en privé il recueille à son compte les déchets provenant de ses installations réparties sur région élargie.

Pour notre association, il est important que cette organisation en cascade, aux contours flous n'engendre par une perte du sens de la responsabilité de chacun (ce n'est pas moi, c'est l'autre). Il faudra peut être penser un jour à recentrer la décision et son suivi pour mieux maîtriser l'avenir. Nous l'avons vu sur le terrain. Si nous ne pouvons pas prévoir une catastrophe climatique ou autre, qu'est ce qui est mis en œuvre pour anticiper en amont ? Est ce que les réponses et les mesures de secours d'urgence sont suffisantes et régulièrement testées pour éviter des dysfonctionnements en séries ?

En période de crise, rien ne remplace la présence humaine compétente : l'astreinte. La prévention souvent coûte moins cher que la réparation, même payée par l'assurance (c'est-à-dire par nous). En matière sanitaire, l'obligation des moyens passe avant les bénéfices d'exploitation.

Nous réaffirmons notre souci citoyen d'œuvrer pour le bien être et la santé non seulement des voisins d'Hazketa mais bien au delà. La qualité de l'eau nous concerne tous, des riverains des cours d'eau aux baigneurs de la côte basque.

Si nous constatons des améliorations tardives, donc possibles, sur les odeurs pestilentielles, nous restons très soucieux de la qualité de l'air à proximité et au delà du site. A quand une station de relevés et des analyses fiables régulières ?

Il reste beaucoup à faire pour informer et associer le public. Chacun peut compter sur notre participation vigilante et constructive à condition que se développe encore davantage une volonté de transparence qui conditionne une confiance mutuelle



au service de l'intérêt général. Si le travail est bien fait, pourquoi ne pas le valoriser ?

Par le concret de la gestion du parcours de nos déchets, nous avons l'occasion d'appréhender et de comprendre le fonctionnement de notre société et d'apporter notre contribution à un développement durable respectueux de la nature et de l'humanité.

Par exemple, suite à un deuxième départ de feu, 3 jours après le premier, signalé par un voisin vigilant (imaginons le fait à une heure du matin), en désespoir de cause et dans la concertation, nous avons pris la décision de bloquer l'accès du site à l'heure de l'ouverture le 1^{er} juin 2011. Nous avons été étonnés de voir arriver les gendarmes qui avaient ordre de faire entrer les camions alors qu'ils n'ont même pas été informés lors du premier incendie.

Nous voulons préciser cependant, qu'à l'extérieur des grilles, les membres de l'association en toute responsabilité avaient pris toutes les dispositions pour que cette opération se déroule sans incident : Signalisation adaptée (pose du triangle, port de la veste fluo), information des chauffeurs, passage filtré pour les employés du site et les camions du quai de transfert... La voie publique est restée praticable pour les usagers de la route ou les secours éventuels.

Nous souhaitons que les mêmes soucis de gestion des risques de

santé publique soient partagés par l'exploitant à l'intérieur des grilles.

En conclusion, cela fait plus de trente ans que nous sommes confrontés aux conséquences néfastes de cette décharge pompeusement appelée *Centre de stockage de déchets ultimes*.

Des installations de départ bricolées, des équipements insuffisants, des travaux en retard ou en attente, une surveillance insuffisante et des contrôles impossibles. Mais notre détermination reste inflexible et dans deux ans c'est la fermeture du site. Durant 35 ans, *Hazketa - Hasparren* aura été *la poubelle du Pays basque* et au delà. Notre contribution s'inscrit dans l'intérêt que nous devrions tous partager pour le traitement de nos déchets.

La création indispensable d'un nouveau site doit envisager des techniques moins archaïques. Elle doit surtout redéfinir une politique de la gestion des déchets en amont ou sur site :

- Le tri au delà de la petite poubelle du particulier ;
- La valorisation ou le stockage différencié pour lutter contre le gaspillage honteux déversé par camions venus de loin.

La prise de conscience de la responsabilité politique pourrait susciter la citoyenneté des habitants et du contribuable.

Pour cela ne faut-il pas envisager une maîtrise relocalisée plus économique (voir récent rapport de la Cour des Comptes).

Peut-on mener de front la recherche de l'intérêt général tout en visant les profits à répartir aux actionnaires ?

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations. Vos réflexions nous intéressent, vous êtes tous concernés.

Pour le bureau, la Présidente
M. Amestoy

Compteur électrique : Linky le jaune

Le 28 septembre dernier, Eric Besson a annoncé la décision, par décret gouvernemental, d'équiper le réseau de distribution d'électricité de nouveaux compteurs, dits «intelligents». La directive européenne sur l'efficacité énergétique (2006) impose en effet des compteurs individuels aptes à mesurer et afficher avec précision la consommation d'énergie. Sont concernés 35 millions de foyers, plus les sites industriels. Leur installation doit débuter en 2013, à raison de 7,5 millions de compteurs par an pendant 6 ans.

Fonctionnement

Ce compteur, d'un jaune acide, émet des fréquences pulsées et rayonnant sur tous les câbles électriques de l'habitation (technologie CPL). ERDF y gagne la possibilité de faire à distance des relevés très précis, avec l'heure et le type d'utilisation de l'énergie, relevés transmis aux opérateurs public et privés. ERDF pourra aussi pratiquer des délestages plus fins et ciblés... et à sa convenance pendant les pics de consommation, et accessoirement savoir où et quand se lave le linge sale en famille...

Dysfonctionnements

Contrairement à l'esprit de la directive, l'utilisateur n'a pas accès aux données relevées chez lui, et ne peut donc pas avoir le comportement «éco-responsable» recherché (mais non avéré dans les pays l'utilisant). Dénoncée par le médiateur de l'énergie, et les ADEME associations de consommateurs, cette lacune a été balayée par le gouvernement lors du choix de Linky. - Le choix de la technologie de communication par radiofréquence (idem téléphonie mobile) est une mauvaise solution technique par rapport au réseau du téléphone filaire. La fibre optique aurait été plus réactive et plus sûre dans l'envoi des données, impossible à pirater et moins énergivore. L'internet filaire offrant en plus la possibilité d'équiper la plupart des



compteurs électriques sans les changer. Aberration financière, donc, qui se chiffrerait par milliards d'euros.

Pollutions induites

• Financières

Le financement de cet intrus pourrait finalement incomber à l'utilisateur (forcé), par des voies détournées mais légales comme son intégration au tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE). La CLCV s'inquiète aussi de la probable multiplication des offres tarifaires (cf. «jungle» téléphonie mobile), pas forcément à l'avantage de l'abonné. L'accès de l'abonné aux infos serait à l'étude dans un deuxième temps... contre surcoût !

• Liberticides

Le «jaune» ou compteur mouchard, pointé du doigt par la CNIL, pourrait engendrer de possibles dérives commerciales et policières.

• Santé publique

Ce sont les dangers de la technologie choisie, que 10 ans de recul permettent d'identifier et de reconnaître, y compris par l'OMS, EDF (mais dans un rapport confidentiel!) et même l'armée. Ce type d'ondes est responsable de réactions au niveau des parois cellulaires provoquant

des maladies graves et invalidantes, physiques et psychiques.

La pollution sera effective en premier lieu chez l'utilisateur (ou futur usagé) par le canal du compteur et de toute son installation électrique. Elle a été mesurée à 17,6 V/m. Mais où donc est passée Mme NKM qui défendait en 2005 la Valeur limite d'exposition de 0,6V/m préconisée par des scientifiques lanceurs d'alerte ainsi que par l'Agence Environnementale Européenne? Hors domicile, le fonctionnement de Linky nécessitera la multiplication des puces et des antennes (doubler selon estimation Robin des Toits) responsables de l'électromog ou irradiation atmosphérique. Avec augmentation constante et croissante des personnes électrosensibles et des maladies, mais aussi conséquences sur les abeilles (désorientation), les oiseaux migrateurs et autres organismes vivants (même les plantes!). Politiques et dirigeants d'EDF et ERDF ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas...

Au service de qui, l'« intelligence »?

Coûteux, dangereux et ne remplissant pas ses objectifs, le compteur est quand même passé...en force. L'appel d'offres lancé le 10 février par la Commission de Régulation de

l'Energie donnait quinze jours pour déposer les dossiers et n'était pas conforme à la directive européenne. Ce marché juteux a été remporté par le groupe Atos Origin International France, membre du lobby européen ESMIG «pro-compteur intelligents», qui oeuvre pour leur adoption rapide. Atos est dirigé par Thierry Breton, ancien PDG d'Orange et éphémère Ministre de l'économie et des finances, un des actionnaires en est N.Bazire, connu pour sa compétence de porteur de valises, conseiller personnel de N.Sarkozy et président de Fondapol (chargée d'anticiper l'élection présidentielle de 2012).

Ne nous laissons @pas malmenier et ponctionner.

D'autant plus que des compteurs du même type sont à l'étude pour le gaz et l'eau (Veolia/Orange). A méthode de psychopathe, répondons par la fermeté et fermons notre porte à Linky le jaune, quitte à en répondre devant la justice. Selon le droit international, nul n'a le droit de nous imposer un appareil nocif pour la santé et, sans blindage de la totalité de l'installation électrique, Linky est un danger public. ERDF est tenu de nous distribuer un courant propre, de 50Hz, sans autre fréquence parasite. Et le consommateur est en droit de rétablir un courant propre par le biais d'un boîtier qui bloque les fréquences CPL à la sortie de Linky.

Fait méconnu, la distribution de l'électricité appartient aux collectivités locales, ERDF ayant le monopole de la concession. Et première étape dans cette lutte, la mairie de Paris en conseil du 18 octobre a décidé de « rejeter une décision ministérielle unilatérale et de demander un réexamen du cahier des charges des compteurs pour prendre en compte l'intérêt des usagers, la confidentialité des données et la capacité de maîtrise de l'énergie ». Pas de Linky à la capitale! Et puis cette couleur va vraiment trop jurer dans ma déco...

NON, les violences sexuelles ne seront jamais « glamour » !

LE traitement de l'affaire DSK a eu le mérite de révéler le sexisme ambiant, mais sans y remédier. Le 3 octobre, l'émission sur le sport de RMC a été l'occasion d'un déferlement machiste intolérable. Les stars du ballon, V. Moscato et E. Di Méco ont fait l'apologie des violences sexuelles suivie d'aucun rappel à la loi de la part du CSA ou des dirigeants politiques : « On a tous fait des horreurs... Ça soude le groupe... La vie de groupe c'est d'aller sortir le chichi à la femme de ménage » etc.

Un amusement pas du goût de tous, surtout pas des femmes : 75 000 femmes sont victimes déclarées de viol chaque année, soit 137 femmes violées chaque jour, 1 femme sur 10 est ou sera victime de violences sexuelles, et tous les 2,5 jours 1 femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint.

Notre société nie la gravité de cette violence sociale et préfère confondre liberté sexuelle et violence sexuelle, mettre sur le même plan séduction et agression

Depuis les années 80-90, tous les moyens de communication (pub, films, magazines, jeux vidéo, cyberspace...) ont été colonisés par les codes et les stéréotypes de la pornographie et étalent le corps des femmes comme étant à la disposition de tous, une propriété collective « à portée de main ». La pornographie s'est banalisée de manière massive, elle serait même devenue pour les femmes l'expression de leur liberté sexuelle, une façon de prendre confiance en elles et d'exprimer leur sensualité. Or, en fait, de caractère libérateur la pornographie impose son ordre sexuel toujours basé sur la domination masculine. La pornographie de plus en plus extrême, comme le gonzo, ou porno-réalité, exhibe le côté avilissant et sadique du sexe : obligation pour la femme, objet de plaisir,

réduite, au mieux, à un corps sexy parfait, de se plier à des pratiques violentes, humiliantes, dégradantes, sensées exciter les consommateurs. Violence et brutalité se substituent au désir. Le viol y est banalisé et même érotisé. La pornographie imprègne les consommateurs d'une vision particulière de la sexualité basée sur les performances physiques, le rapport de force, et le plaisir masculin et elle rapporte près de 100 milliards de dollars par an !

Or, les jeunes consomment cette représentation de la sexualité adulte, à titre initiatique.

En 2002, le Conseil Supérieur de l'Audio-visuel notait déjà la consommation du porno par les très jeunes et se préoccupait des troubles du comportement qu'elle pouvait induire : 80 % des garçons et la moitié des filles de moins de 14 ans ont visionné au moins une fois dans l'année des images pornos. Les magazines et autres médias véhiculent également cette hyper-sexualisation précoce. Ainsi la mode transforme des fillettes en femmes fatales, en *lolitas*, exposées parfois avec la complicité des parents dans des concours de mini-miss. Mais la maturation psychologique est loin de correspondre à leur apparence physique et leur fragilité les expose à des manipulations et à des abus de toute sorte, même à un acte pédophile. Pour les filles la dépendance au regard de l'autre, l'obsession de l'image du corps et de sa capacité à séduire renforcent le manque de confiance qui caractérise cet âge. Même leurs copains déplorent d'avoir à toujours les rassurer sur leur apparence physique. Néanmoins les tenues « provocantes » de la mode leur servent bien de prétexte pour peser sur la liberté de leur copine. Sous couvert de protection, les filles se voient assignées à des rôles qui les empêchent de découvrir à égalité leur corps et celui de l'autre. Le clivage entre *filles respectables* et *salopes* auprès desquelles la sexualité des garçons peut s'exercer sans retenue est maintenu. Et de toute manière la tenue vestimentaire ne fait pas le violeur. Les garçons sanglés dans



« Tous contre les violences sexuelles »

leurs jeans ne souffrent pas des mêmes privautés de la part des filles ! La publicité, la pornographie, les plaisanteries viriles « obligées », le sexisme décomplexé, l'impunité en dépit des lois... tout contribue à fabriquer un inconscient collectif permissif à l'égard des violences faites aux femmes. L'éradication de ces discours est nécessaire pour lutter contre les violences faites aux femmes et libérer la parole des victimes.

L'utopie de la jeunesse de 68 et du mouvement féministe n'étaient pas de se plier aux injonctions de la consommation du corps et du sexe marchandisés. La quête de jouissance partagée s'accompagne d'un renouvellement des rapports sociaux et des rapports de sexe. Le *PLANNING FAMILIAL* œuvre dans ce sens et lutte pour participer à la construction d'une société égalitaire sans marchandisation et sans violence.

Faisons, hommes et femmes, du 25 novembre, « Journée Internationale contre les violences faites aux femmes », une journée de lutte pour démentir le mythe d'une émancipation qui serait déjà conquise.

**Le Planning Familial
Côte Basque**

06 22 62 02 76
bayonneplanning@orange.fr

Permanences

1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois
14h30 – 15h30

BIJ – 71 rue Bourgneuf.

2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois
9h30 – 10h30

CCAS – Place des Gascons

Manifestations prévues autour du 25 novembre « Journée contre les violences faites aux femmes »

- 5 novembre
Marche à Paris à l'appel d'associations féministes, dont le Planning Familial.
- 22 novembre, à 20h, le Planning Familial Côte Basque : ciné-débat « *Darling* » salle ALBIZIA, près de la Maison de l'emploi à BAYONNE NORD.
- 24 novembre, le CIDFF : à St Jean de Luz (Salle Ducontenia) « *Où va la nuit* » avec Yolande Moreau.
- 25 novembre, Collectif contre les violences sexistes : Rassemblement à Bayonne rue Port-Neuf côté mairie à 18h30 et à 21h ciné-débat « *Vent de sable et femmes de roc* » au Royal à Biarritz.
- Emazteek Diote Hasparren : pose de banderoles sur la place toute la journée, ciné-débat à Haritz Barne : « *Apollonide* » avec l'intervention d'Elisabeth Vigier « *La prostitution en Belgique* » témoignage à partir de son expérience, la loi en France, la situation au Pays Basque, la prostitution et Internet.

Leurs dettes, nos solutions

tions à celles répondant aux besoins de l'économie réelle ; réduire la spéculation et la volatilité des capitaux par le contrôle sur leurs mouvements et instaurer des taxes sur les transactions financières dissuasives ; plafonner la rémunération des traders.

Fausse évidence n° 2 : les marchés financiers sont favorables à la croissance.

• **Pour desserrer l'emprise des marchés financiers** sur les entreprises, renforcer les contre-pouvoirs face à l'actionariat pour la prise des décisions stratégiques ; imposer fortement les très hauts revenus pour décourager les rendements insoutenables exigés par les actionnaires ; développer une politique publique de crédit, avec taux préférentiels pour les activités prioritaires au plan social et environnemental.

Fausse évidence n° 3 : les marchés sont bons juges de la solvabilité des Etats.

• **Pour réduire la dépendance des Etats au marché**, réglementer l'activité des agences de notation, et garantir le rachat des titres publics (dettes souveraines) par des banques centrales comme la Banque Centrale Européenne.

Fausse évidence n° 4 : la dette publique reporte le prix de nos excès sur nos petits-enfants.

• **Pour éviter que le remboursement de la dette publique ne provoque un désastre** social, politique, économique (récession), maintenir un bon niveau de protection sociale, et accroître l'effort budgétaire en matière d'éducation, de recherche, d'investissements écologiques.

Fausse évidence n° 5 : il faut réduire les dépenses pour réduire la dette publique.

• **Pour redresser de façon équitable nos finances publiques**, redonner un caractère fortement redistributif à la fiscalité directe sur les revenus par la suppression de niches, par la création de nouvelles tranches, l'accroissement des taux d'imposition ; supprimer les exonérations aux entreprises sans effets suffisants sur l'emploi.

Fausse évidence n° 6 : pour pouvoir financer la dette publique, il faut rassurer les marchés financiers.

• **Pour régler la dette publique**, autoriser la Banque Centrale Européenne à financer directement les Etats, ce qui lui est interdit aujourd'hui ; si nécessaire, restructurer les conditions de remboursement de la dette en regard du PIB des Etats, en allongeant les durées de remboursement selon les créanciers, en renégociant les taux exorbitants, en permettant des annulations partielles ou totales.

Fausse évidence n° 7 : l'Union Européenne défend le modèle social européen.

• **Pour avancer vers un véritable gouvernement économique et une solidarité européenne**, développer une fiscalité européenne (taxe carbone, impôts sur les bénéficiaires...) et un budget européen pour faire converger les économies, égaliser les conditions d'accès aux services publics et sociaux, sur la base des meilleures pratiques (et non du moins-disant) ; booster la reconversion écologique de l'économie européenne par grand emprunt public à taux d'intérêt faible mais garanti.

• **Il n'est pas intrinsèquement scandaleux pour un Etat ou des collectivités locales de s'endetter** si cela sert une politique qui améliore la vie quotidienne des citoyens, par des infrastructures modernisées, des services publics de qualité, l'investissement dans la santé, l'éducation, la recherche, et qui stimule une activité économique génératrice d'emplois et de richesses.

• **L'endettement choque en revanche** lorsqu'il résulte non d'une dérive des dépenses, mais d'un assèchement des recettes du fait de cadeaux fiscaux, d'exonérations de charges, du sauvetage de la finance et de la récession économique qui s'en suit, de l'évasion fiscale (à lire de François CHESNAIS «Les dettes illégitimes : quand les banques font main basse sur les politiques publiques» Editions Raisons d'agir).

Dans ce contexte, Attac milite pour un audit public et citoyen des dettes publiques, pour déterminer leur origine véritable, l'identité des

principaux détenteurs de titres de la dette et les montants détenus.

Cet audit peut se décliner localement sur l'endettement des collectivités territoriales du Pays Basque. Attac Pays basque est à l'initiative de la création d'un collectif local pour cet audit, signé au niveau national (outre Attac) par, entre autres, la CGT, Union solidaires, la FSU, la LDH, et soutenu notamment par Europe Ecologie-Les Verts, le NPA, le PCF, le Parti de GAUCHE.

Guy de Barbeyrac St. Maurice
Attac Pays Basque

Maison pour Tous,
6 rue Le Barillier - 64600 Anglet
<http://local.attac.org/paysbasque>

Prochaines activités d'Attac Pays Basque

Attac café de 19 à 21 heures à la Taverne de l'Atalante
rue Etcheverry à Bayonne

- **Mardi 8 novembre** : « *Quel bilan après la réunion du G20 à Cannes et le Sommet des Peuples de Nice ?* » Café citoyen animé par Sylvie Voillemin et Florence Fatoux qui auront participé au contre sommet de Cannes la semaine précédente.
- **Lundi 21 novembre** : « *La dette publique : analyses et véritables enjeux* », par Gorka Riveiro d'Attac Pays Basque.

Les 9 et 10 décembre, mini festival Attac au cinéma *Le Royal* de Biarritz sur les thématiques de l'agriculture et de l'eau, dans la foulée du G20 agricole
Vendredi 9 à 20h45 : « *Small is beautiful* », documentaire de Agnès Fouilleux.

Samedi 10 après midi : « *Même la pluie* », fiction de Iciar Bollain sur la guerre de l'eau en Bolivie.
Samedi à 20h45 : « *Un monde sans eau* », documentaire de Udi Maurer.

Des intervenants animeront des débats lors des deux projections du soir. Pass à 10 euros pour les trois projections.



L E MOT « crise » envahit notre quotidien, comme une fatalité !

Crise des marchés financiers, crise de l'euro, de l'Europe, crise des dettes publiques, récession économique... avec, en contrepoint, **des réponses présentées par nos dirigeants comme des évidences incontournables** : « règle d'or » de limitation des déficits publics, plans d'austérité, Révision Générale des Politiques Publiques, chômage, recul de l'âge de la retraite, renflouement du secteur bancaire...

Tout est orchestré pour nous conditionner, en tant qu'usagers des services mais aussi en tant que contribuables, vers un serrage majuscule de ceinture, sans vraiment toucher à son système néolibéral en place, seul à l'origine des difficultés. C'est la double peine.

Pourtant : dans le *Manifeste d'économistes atterrés* (Editions LLL), 630 économistes dénoncent **ces fausses évidences** matraquées par nos gouvernants et leurs « experts ». **Ces « Economistes Atterrés »**, tel Thomas Coutrot, président d'Attac proposent un ensemble de solutions, radicales mais nécessaires pour sortir de cette crise, en redonnant le pouvoir aux politiques et aux citoyens.

Voici quelques exemples de ce que les « Economistes atterrés » proposent en alternative aux fausses évidences :

Première fausse évidence : les marchés financiers sont efficaces.

• **Bien au contraire ! Pour réduire leur inefficacité et leur instabilité**, il faut cloisonner strictement les marchés financiers ; réglementer l'activité financière et limiter les transac-

Le mouvement des indignés : un peuple en marche vers la liberté

A la suite de l'apparition des mouvements des indignés dans différents pays et au Pays basque, nous leur avons demandé de s'exprimer dans Ortzadar.

PRINTEMPS 2011. La révolte monte dans les pays Arabes. Les peuples se mobilisent massivement pour réclamer leur liberté. S'ensuivent alors les victoires retranscrites par les médias, de l'abolition des régimes dictatoriaux en Egypte.

Qui sont-ils ?

Rapidement, le mouvement prend de l'ampleur et gagne l'Europe. L'Espagne est le premier pays d'Europe à faire gronder son indignation, de par sa situation économique désastreuse, son taux de chômage très élevé chez les jeunes, l'état de surendettement considérable de ses citoyens. Le mouvement des indignés naît le 15 mai 2011, sur la place mythique de la *Puerta del Sol* à Madrid, occupée pendant des dizaines de semaines par des milliers « d'indignados », ainsi que dans de nombreuses autres villes d'Espagne.

Progressivement, le mouvement prend de l'ampleur et gagne la France, mais aussi l'Angleterre, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne.

Bien que peu médiatisé ailleurs qu'en Espagne, où le soutien de la population et de certains médias est massive, le mouvement des indignés existe depuis le mois de mai, et continue d'œuvrer pour ses revendications. En réponse à l'indignation des Espagnols, le 25 mai 2011 à Bayonne à l'initiative d'une dizaine de personnes, un appel au rassemblement est lancé ; une centaine de personnes y répondent, et manifestent librement : « *Ne nous regardez pas, rejoignez-nous !* »,



Les indignés manifestent à Madrid...

scandent les banderoles. La manifestation engendre l'occupation du mail Chaho Pelletier, où une yourte se monte en arborant fièrement sa raison d'être : « Camp de la résistance », « Village des indignés ».

L'occupation du Mail Chaho Pelletier a duré plus de six semaines. Le mouvement a pu s'y exprimer sous toute les formes de liberté, d'échange et de solidarité que revendiquent les indignés : des assemblées participatives citoyennes avaient lieu chaque soir à 19h, où chacun était libre d'exprimer son opinion et contribuer au mouvement. Des ateliers de théâtre-forum, lecture, jeux pour enfants, des projections de film, des débats, mais aussi des pique-nique populaires, des concerts acoustiques et des déambulations musicales et artistiques ont joyeusement ponctué la vie citoyenne Bayonnaise pendant l'occupation du Mail. Parallèlement, toutes les actions menées pour exprimer leurs revendications se sont faites de manière pacifiste, et non sans une certaine originalité, telle la

participation à la fête de la musique, une marche *non-violente* lors de la visite du secrétaire au logement B. Apparu sous forme d'une chaîne humaine, des manifestations colorées et déguisées pour semer la bonne humeur...

Les actions des indignés sont multiples ; Ils se revendiquent apolitiques, indépendants, et invitent les citoyens de tout horizon à rejoindre ce mouvement simplement en tant que citoyen du monde, et non sous une quelconque autre dénomination.

Leurs revendications ?

Rétablir la démocratie telle que sa définition le prône : du grec « *démos, cratos* », c'est à dire « *le pouvoir par le peuple* ». Exiger des gouvernants du monde un changement global du système pour créer une société plus juste et humaniste, respectant ainsi les lois universelles qui sont notre fondement, telles la liberté de libre circulation, la liberté d'expression sous toutes ses for-

mes, le respect du vivant, le droit au rassemblement et à la manifestation, la participation directe aux grandes décisions qui façonnent notre société.

Que dénoncent-ils ?

La création de lois liberticides, l'oppression des peuples sous le joug de la finance, et par extension, le gouvernement des marchés financiers au détriment du bien-être des individus auxquels chacun a droit. Ils accusent nos gouvernants de semer la peur entre les citoyens, ainsi « *diviser pour mieux régner* », éloignant les êtres humains de leurs aspirations profondes, comme celle de partager autour de valeurs communes dans la gratuité et la solidarité. Car tout ne va pas pour le mieux dans cette société soit-disant évoluée ; nous subissons de nouvelles maladies, qui trouvent leur origine dans les pollutions multiples que génèrent nos modes de consommation... la pire de ces pollutions étant sans doute la moins visible, celle de la rupture des relations humaines et des petites communautés qui ont fait des citoyens, des gens névrosés dans leur isolement, incapables de s'affranchir de l'esclavage moderne imposé progressivement par nos dirigeants.

De cette génération qui n'a connu que le chômage, la précarité multiple, l'obsessionnelle croissance, destrier de la spéculation financière, est né un mouvement nouveau, celui d'humains en mal de vivre dans une société dénuée de valeurs et qui revendique des besoins plus *humains* que *matériels*. Les indignés ne se battent pas *contre* quelque chose, mais *pour* autre chose. Ils refusent de consentir l'avenir qui attend les générations futures, si l'être humain ne s'insurge pas à l'encontre de cette société oligarchique et capitaliste.

Aujourd'hui, les indignés appellent tous leurs concitoyens, à s'unir face aux élites qui malmènent notre humanité, pour que triomphe enfin la voix d'un peuple. ♦

POLISSE

UN FILM DE MAÏWEN

LE FILM débute sur la ritournelle de l'île aux enfants. Mais le paradis promis s'est esbigné, remplacé par l'univers glauque de la police des mineurs. Selon certains esprits chagrins, Polisse est un film qui oscille entre documentaire et série télévisée.

Côté documentaire, la cinéaste donne à voir le quotidien d'une brigade des mineurs.

La police des mineurs, une police mineure, police des l'enfance maltraitée, violée, perturbée, exploitée.

Maïwenn confie avoir eu l'idée du film en voyant un documentaire à la télé sur le sujet. Elle a, malgré la réticence de l'administration, enquêté minutieusement sur le terrain, assistant à de nombreuses gardes à vue.

Aucune des situations évoquées dans le film n'est étrangère à la réalité du terrain. Dans un carrousel de scènes douloureuses, parfois cocasses, menées à un rythme d'enfer, la sexualité humaine, avec ses ambiguïtés, ses perversions, sa violence s'offre au spectateur un peu voyeur.

La réalisatrice juxtapose en séquences « coup de poing », des portraits cruels, des situations insoutenables : une petite fille dont le papa « gratte les fesses sous le pyjama », un grand père violeur et sans

remords, une maman qui masturbe son enfant pour faciliter son endormissement, un prof de gym pédophile, une adolescente déboussolée...

De l'aveu même des professionnels, la fiction ne dramatise en rien une réalité souvent pire.

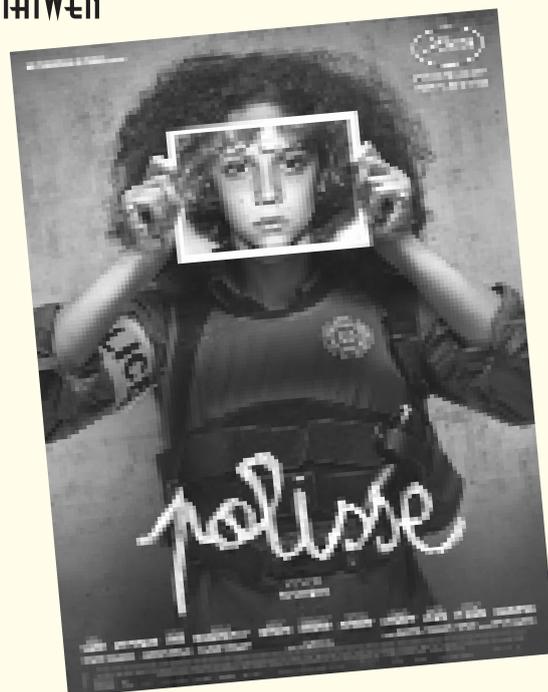
Côté série télévisée, la cinéaste mêle au documentaire de terrain, la vie de la brigade avec ses aléas, ses conflits, et la vie personnelle des policiers. Des hommes et des femmes survoltés, qui enchaînent les affaires, comme aspirés malgré eux par l'horreur quotidienne qui les affecte profondément.

Voilà peut-être une certaine faiblesse du film : le mélange des genres, le décalage entre les affres sentimentales et conjugales des policiers et les violences subies par les enfants.

L'idylle qui se noue entre le policier brut de décoffrage et la photographe un peu nunuche n'apporte pas grand-chose.

Ce film est admirablement servi par une brochette d'acteurs excellents, galvanisés par une improvisation partielle dans leur jeu : Karine Viard, Marina Fois, Joë Starr, Nicolas Duvauchelle, Jérémie Elkaim et Frédéric Pierrot, entre autres...

Au total, un film fort, dérangeant qui a reçu le prix du jury au Festival de Cannes. ♦



arc • en • ciel
Ortzadar

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com
<http://ortzadar.free.fr>

Vous avez raté un numéro
d'Ortzadar ?

Nous vous invitons à vous rendre sur
notre page web :

<http://ortzadar.free.fr>



Abonnement à ORTZADAR
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom

Adresse

CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P. 90080 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 0711 G 88241
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Mise en page et illustrations : José AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne